



AVIS PUBLIC

Concernant le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-David

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-David, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé le 26 août 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, durant les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC de Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-David, ce 31^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un.

**Sylvie Letendre, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière**